

CONSEIL **E**CONOMIQUE ET **S**OCCIAL

AVIS n°003-2006 DU CES

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF ET LE COMPTE DE GESTION DE LA COLLECTIVITE DEPARTEMENTALE DE MAYOTTE POUR L'EXERCICE 2005

I. Objet

La présente saisine soumise à l'avis du Conseil économique et social a pour objet le rapport n°2006-287 de Monsieur le Président du Conseil général relatif au Compte Administratif et au Compte de Gestion pour l'exercice 2005, présenté par la commission Affaires générales, financières et européennes qui s'est réunie le 21 juin 2006 sur convocation du président.

II. Remarques

I .Le Compte Administratif

Tout d'abord, quelques observations préalables.

En préliminaire nous restons plus que jamais très inquiet quant à la réception de façon désorganisée et dans des délais relativement courts des documents devant appeler notre contribution.

Nous réitérons donc notre proposition que nous avons eu à rappeler depuis la mise en place du Conseil économique et social, **à ce que l'expédition des documents de saisine se fasse en même temps pour tous les élus (conseillers généraux et conseillers économiques).**

Quant à la présentation du compte administratif, il gagnerait en lisibilité s'il permettait d'appréhender d'un seul regard, **les orientations de l'année concernée, les réalisations correspondantes, les écarts éventuels et leur justification sous la forme d'un vrai bilan d'activité de chaque secteur.**

Nous formulons donc le souhait à ce que **cette homogénéité de présentation soit uniforme à tous les documents budgétaires.** Dans la même foulée et de manière systématique, **nous formulons également le vœu à ce que lors de l'examen du Compte Administratif, le Conseil général nous fasse une présentation de l'évolution des activités relevant de sa compétence.** Ceci aura l'avantage de permettre une traçabilité au niveau de l'avancement des opérations engagées.

La commission observe de manière générale pour l'année 2005, une augmentation au niveau des dépenses et des recettes. En effet l'exercice 2005 s'est soldé par un excédent consolidé de 87 millions (M) d'euros en progression de près de 28% par rapport à l'année 2004.

- Pour l'investissement, la commission note un taux de réalisation de 8,12% pour les dépenses et 31,67% pour les recettes.
- Concernant la section fonctionnement, elle relève un taux de 6,03% pour les dépenses et 6,79% pour les recettes.

Les dépenses

Le montant des dépenses effectives 2005 s'élève à 261 524 730,53€. Par section, ces dépenses se répartissent ainsi :

- Dépenses d'investissement (54 928 880,54€ soit 45,4% par rapport au Budget Prévisionnel – BP, qui prévoyait 121M€)

Les principaux secteurs concernés

secteurs	Prévisions BP	réalisations
Transport et communication	37M€	10M€
Equipment rural	10M€	2,5M€
Voirie	16,3M€	3,4M€
Réseaux	9,2M€	6,6M€
Equipement scolaire, culturel et sportif	13,7M€	5,5M€

La commission constate pour l'année 2005, une évolution modérée de l'effort d'équipement de la collectivité par rapport à 2004 (53M€ en 2005 contre 49M€ en 2004). La commission reste très inquiète quant à la consommation des crédits d'investissement, eu égard le retard qu'accuse Mayotte en terme d'infrastructure. Le niveau des engagements pour l'année 2005 s'avère important alors que les mandatements restent moindres. **Un effort d'anticipation et de sincérité lors**

des prévisions budgétaires, permettra sans doute de lever un certain nombre de blocage.

- Dépenses de fonctionnement (206 595 849,99€ soit 90,8% par rapport au BP)

Les dépenses de fonctionnement progressent de 7,74% entre 2004 et 2005. Une évolution qui s'explique essentiellement par la hausse des postes budgétaires, tel que, participation et prestation aux bénéficiaires des tiers, frais de gestion générales et de transport, allocation et subvention et frais financiers. Mais encore, comme les années précédentes, certaines dépenses à la charge quasi exclusive de la collectivité ont continué à croître, il en est ainsi :

- des dépenses de subventions qui progressent de 59%,
- transports scolaires avec une augmentation de 13 %, (liée surtout à la croissance démographique),
- dépenses de personnel 2,28% (justifié par les avances à l'Etat aux personnels mis à disposition).

La commission note par ailleurs une légère progression de dépenses pour le poste personnel permanent qui a augmenté de 3,4% par rapport à l'année 2004. ceci appelle quelques observations.

La commission relève que la collectivité départementale de Mayotte a entrepris un renforcement surtout dans l'encadrement, pour assurer la mise en œuvre de ces orientations et faire face notamment aux compétences non couvertes (compétences déléguées à des tiers via des conventions). Tout en estimant cette politique nécessaire, et eu égard des incidences organisationnelles et budgétaires qu'elles impliquent, **nous appelons la vigilance de la collectivité sur le caractère prévisionnel des embauches. La mise en place d'un réel outil de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences s'avère nécessaire.**

Les recettes

Les recettes pour l'exercice 2005 s'élèvent à 280 271 375,67€ avec la répartition suivante :

- Les recettes d'investissement (51 632 019,58€ soit 43,9% par rapport au BP)

La commission constate aussi un faible taux de réalisation pour ces recettes d'investissement.

- Les recettes de fonctionnement (228 639356,09€ soit 100,5% par rapport au BP)

Entre 2004 et 2005, les recettes de fonctionnement de la collectivité progressent de 14,9 M€. Cette évolution s'explique par l'augmentation des recettes propres de la collectivité et notamment les ressources douanières, (+2,3 M€) et fiscales, (1,2 M€).

L'évolution des principales recettes de fonctionnement.

Recettes	CA 2004	CA 2005
Contributions directes	32,44 M€	33,69 M€
Contributions indirectes	79,36 M€	81,63 M€
Remboursements, subventions	70,38 M€	76,92 M€
Dotations versées par l'Etat	18,89 M€	21,62 M€

II. Le Compte de Gestion

Les comptes consolidés de la collectivité dégagent pour l'année 2005, un résultat net global de clôture de 87M€. Un résultat qui s'explique par :

- Un excédent du budget principal de 17M€,
- un excédent de 0,5M€ pour le STM,
- un excédent du budget annexe de la régie culturelle de plus de 0,9M€,
- et 68M€ d'excédent du budget 2004 reporté et qui s'est intégré aux résultats de l'année en cours 2005.

Pour l'année 2005, des restes à réaliser financés par des reports de recettes qui s'élève à 43,6M€.

La situation financière de la collectivité en 2005 est satisfaisante. La CDM respecte tous les ratios financiers définis par le Protocole l'Agence Française de Développement.

Nous retenons :

- un taux d'épargne brut de 18% (protocole AFD autour de15%)
- ratio de solvabilité fixé à 1,24année en 2005 (protocole AFD inférieur à 7 années)

-un taux d'endettement qui se maintient à 5,99% (protocole AFD inférieur à 20%)

-et des dépenses de gestion qui progressent de 8% en 2005 (protocole AFD inférieur à 10%).

III. Conclusions

Globalement, la commission prend acte de la bonne santé financière de la collectivité, tout en mettant l'accent sur la nécessité de mettre en place des outils d'anticipation et d'évaluation des politiques, tel qu'un observatoire économique.

Adopté à l'unanimité des membres présents et présentés.